

4 novembre 2003

03.159

Interpellation François Bonnet**Décisions du Grand Conseil et information du public**

Outre le bulletin des délibérations du Grand Conseil, indispensable, mais qui sert surtout comme référence de détail et comme archive, la population est informée des débats et décisions du Grand Conseil par le biais des médias. Cela signifie que cette information est soumise aux contraintes et conditions propres à des médias indépendants, et en particulier qu'elle est fréquemment lacunaire.

Il nous paraît nécessaire que le public soit informé régulièrement, complètement et impartialement au moins des décisions du Grand Conseil. En conséquence, nous demandons au Conseil d'Etat qu'il veille à faire paraître après chaque session du Grand Conseil dans la Feuille officielle la liste des objets qui ont fait l'objet d'un vote, avec le résultat du vote et l'indication du ou des auteurs de la proposition ayant fait l'objet du vote.

Cosignataires: G. Hirschy, N. de Pury, C. Gehringer, L. Debrot, M. Ebel, F. Staehli, D. Perdrizat, D. de la Reussille, J. Kuhn-Rognon, A. Bringolf, C. Stähli-Wolf, M. Droguett et J.-P. Veya.